

366 / 219

Saint-Florent, le 08 juillet 2019



**ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
FESTIVAL PORTO LATINO
du 03 au 06 août 2019**

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

Vu le Code de la route, notamment les articles R 411.5, R 411.7 et R 411.8 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.22, L2122.23, L2211.1, L2212.2, L2213.1, L2213.3, L2213.5 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ; l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et L'Etat ;

CONSIDERANT la manifestation du Festival PORTO LATINO du 03 au 06 août 2019.

ARRETE

Article 1 - Du vendredi 26 juillet 2019 à 08 h 00 au jeudi 08 août 2019 à 18 h 00 inclus, le stationnement est interdit dans l'enceinte de la Citadelle.

Article 2 - Les 03, 04, 05, 06 août 2019 à compter de 19 h 30, le stationnement et la circulation sont interdits sur le chemin communal partant du RD 81 et aboutissant sur le site.

Article 3 - Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



ClaudY CLIMETA